

Le 26 mars 2011, 65 ème anniversaire de l'OFII

L'Ordonnance du 2 novembre 1945 signée par le général de Gaulle crée l'Office national d'immigration, l'ONI, et le charge, à titre exclusif, « du recrutement pour la France et de l'introduction en France des immigrants étrangers ».

Le décret d'application du 26 mars 1946 fait de l'ONI un établissement à caractère administratif sous tutelle du ministère du Travail et lui confère la mise en œuvre des opérations de recherche, de sélection professionnelle, de visite médicale et d'acheminement du personnel étranger ainsi que les opérations d'introduction en France des familles.

Depuis cette date, l'histoire de l'établissement et de ses successeurs, l'OMI, l'ANAEM, l'OFII, se confond avec l'histoire de l'immigration légale en France.

ONI, OMI, ANAEM, OFII : ces quatre noms symbolisent, depuis plus de six décennies, les grandes étapes de la politique de l'immigration conduite par la France, avec la nécessité, pour notre pays, de s'adapter constamment à l'évolution des flux migratoires, qui, avec la mondialisation, se sont, au cours des dernières années, formidablement accélérés, projetant ainsi la question de l'immigration au cœur du débat public.

Fidèle à sa tradition d'accueil et d'intégration, la France conduit, en matière d'immigration, une politique faite de générosité et d'humanisme avec, comme ligne d'horizon, le dépassement des valeurs d'origine et l'adhésion à des valeurs communes qui sont celles de la République. L'OFII est aujourd'hui le point d'ancrage de cette politique d'intégration et le lieu d'accueil de tout immigré sur notre sol.

Pourtant, le travail effectué tout au long de ces soixante-cinq années reste méconnu. Il est aussi sous-estimé. Il fallait mettre en lumière ce travail effectué par tous les agents de l'OFII : un ouvrage historique vient retracer ces grandes étapes qui, de 1946 à nos jours, au travers de documents d'archives, d'entretiens et de visites de ses sites en France et à l'étranger, donnent une image plus objective des politiques d'immigration qui ont été conduites depuis la création, le 2 novembre 1945, de l'ONI.

Entre 1945 et 1975 ce sont 5,7 millions de personnes étrangères qui utilisent les services de l'Office, 2 millions de travailleurs permanents qui participent à l'essor industriel de notre pays et 2 millions de travailleurs saisonniers employés principalement dans l'agriculture.

Juste après la seconde guerre mondiale, les travailleurs algériens et italiens sont les plus nombreux dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, de la sidérurgie, des mines. Les Espagnols puis les Portugais leur succèdent ensuite sans que le flux des Algériens ne se tarienne. Au milieu des années soixante, le nombre des Portugais commence à décliner alors que les Marocains, les Tunisiens, les Turcs et les Africains subsahariens arrivent en France.

En 1974, le choc pétrolier et la montée du chômage entraînent l'arrêt de l'immigration des travailleurs permanents.

Aujourd'hui placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, l'OFII remplit 4 principales missions que l'Etat lui a déléguées :

- La gestion des procédures régulières aux côtés ou pour le compte des préfetures et des postes diplomatiques et consulaires ;
- L'accueil et l'intégration des immigrés autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un contrat d'accueil et d'intégration avec l'Etat ;
- L'accueil des demandeurs d'asile ;
- L'aide au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine.

Créé en 2009, l'OFII est désormais le seul opérateur de l'Etat en charge de l'immigration légale. 866 agents travaillent à l'Office en France au siège parisien et dans plus de cinquante directions territoriales, délégations ou plates-formes hébergées qui permettent de couvrir l'ensemble du territoire national. A l'étranger, l'OFII est représenté dans huit pays : le Maroc, la Tunisie, la Turquie, la Roumanie, le Mali, le Sénégal, le Canada, le Cameroun.